



Usage d'un bail commercial

Par **PERLINI**, le **27/01/2022** à **21:05**

Madame Monsieur Bonjour,

je loue 1 local commercial pour un institut de beauté depuis + de 10 ans . Depuis 5 ans environ j'ai fait un rajout de compétence de coiffure à ma société auprès de la chambre des métiers .

Après une situation de litige avec l'agence de location ainsi que les propriétaires, une employé de l'agence a pris un rendez-vous fictif pour un brushing et est venue m'informer qu'elle à constater que j'effectue des prestations de coiffures et que je recevrai un courrier . Elle précise que ce courrier demandera un arret immédiat des prestations coiffure car dans mon bail est stipuler a usage d'esthétique.

Sachant que les propriétaires et l'agence était au courant depuis le debut de mes activités d'accroitre mon entreprise en proposant de la coiffure , une employé étant même cliente, ont-ils le droit de m'interdire de proposer de la coiffure ?? pour la constatation seul la présence de l'employé de l'agence peut suffir ?

Merci pour vos reponses .